

- Loi modifiant la Loi des banques d'épargne, 1913.
 Loi modifiant la Loi des Exportations.
 Loi suppléant à la Loi financière, 1914
 Loi concernant le paiement de primes sur les barres ou tiges de cuivre.
 Loi modifiant l'immigration chinoise.
 Loi modifiant la Loi taxant les Profits d'affaires pour la guerre, 1916.
 Loi pourvoyant à des nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Montréal.
 Loi modifiant la Loi de l'Impôt de guerre sur le Revenu, 1917.
 Loi pour la protection de la pêche du flétan dans la Pacifique septentrional.
 Loi modifiant la Loi des produits alimentaires pour les animaux.
 Loi modifiant la Loi concernant l'industrie laitière, 1914.
 Loi pour faire droit à Flossie May Pinkham.
 Loi modifiant le Code criminel.
 Loi modifiant la Loi des compagnies.
 Loi constituant un Conseil de Vérification.
 Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes.
 Loi concernant la Loi de l'assurance des soldats de retour.
 Loi modifiant la Loi du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile.
 Loi modifiant la Loi des pensions.
 Loi modifiant la Loi des chemins de fer nationaux du Canada, 1919.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills".

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1923 et le 31 mars 1924.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill".

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la deuxième session du quatorzième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Madame et Messieurs de la Chambre des Communes:

Au moment de clore les travaux de la présente session du Parlement, je tiens à vous dire la satisfaction que me procurent l'élaboration et l'adoption par les Chambres d'utiles et importantes mesures législatives.

Par suite de l'achèvement des projets de loi concernant les traités avec la France et l'Italie, le Canada se trouve avoir accompli sa part en vue de la